

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 15 décembre de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 9/12/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Christian GRIJOL, 2ème vice-président, en l'absence du président et de la 1^{ère} vice-présidente.

Votants : 26

GRIJOL Christian, GUET François, STEFANUTTI Isabelle, THOMAS Sébastien, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie (visio), KERVAREC Ronan, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, POULMARC'H Bertrand, CLEMENT Isabelle, DREANO Christelle, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues.

Pouvoirs :
POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à TILLIER Dominique
AUDURIER Philippe, pouvoirs à GRIJOL Christian
ANDASMAS Anissa, pouvoirs à RAHER Marc
LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à BOUCHERON Dominique
HERNANDEZ Marie-Thérèse, pouvoirs à SAVINA Henri
CROM Florence, pouvoirs à TUPIN Hugues
GUILLEMOT André, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe.

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Délibération N° DE 137-2022

Objet : Validation de la Stratégie Mobilité Ouest Cornouaille (STRAMOC)

Rapporteur : Christian GRIJOL

La loi d'orientation des mobilités, publiée le 26 décembre 2019, a pour ambition de faciliter et d'encourager le déploiement de nouvelles solutions pour permettre à tous de se déplacer et d'engager une transition vers une mobilité plus propre.

C'est dans ce cadre que Douarnenez Communauté a souhaité intégrer la compétence d'organisation des mobilités depuis le 1er juillet 2021. Cela a également été le cas des 3 autres EPCI de l'Ouest Cornouaille : Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, Communauté de Communes Pays Bigouden Sud et la Communauté du Cap Sizun - Pointe du Raz.

Partageant les mêmes prérogatives et conscients du nécessaire équilibre entre les besoins de mobilité des habitants, l'environnement, l'économie, l'aménagement du territoire et le cadre de vie, les EPCI de l'Ouest Cornouaille ont décidé d'élaborer une stratégie mobilité commune et de confier sa coordination au Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement structure porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale Ouest Cornouaille. L'objectif de cette stratégie doit permettre de fixer un cadre au déploiement de solutions de mobilités et aboutir à une feuille de route pour l'action des 4 Communautés de Communes.

Les objectifs communs de la stratégie de mobilités doivent permettre :

- La mobilité de tous les habitants et acteurs du territoire pour tous les usages y compris en direction des territoires voisins ;
- Diminuer la part modale de la voiture individuelle au profit de solutions alternatives et/ou moins polluantes ;
- Améliorer l'organisation territoriale de la mobilité pour une meilleure complémentarité entre tous les modes de déplacement ;
- Proposer un modèle de gouvernance et un plan d'actions cohérent et opérationnel.

Le document final est la résultante d'un travail phasé, qui a fait l'objet d'une concertation renforcée avec les élus et la population et animé avec le concours de deux cabinets d'étude spécialisés.

La phase de diagnostic a été réalisée à partir :

- De l'analyse du contexte territorial avec un « portrait de territoire » qui fait état des caractéristiques territoriales, des limites administratives, des pôles structurants, mais aussi de la population et de leurs habitudes de déplacement au travers des aires urbaines et des bassins de vie cartographiés.
- D'un état des lieux de l'offre de mobilité sur le territoire de l'Ouest Cornouaille par mode, mais aussi de manière intermodale.
- D'une analyse des pratiques de mobilité du quotidien et spécifiques, tels que les déplacements domicile-travail, scolaire, solidaire, touristique...
- D'un état des premiers grands enjeux ressortis de cette phase de diagnostic

Au regard de ce diagnostic, des enjeux globaux liés aux questions de mobilité et des enjeux locaux, 4 axes stratégiques communs ont été retenus :

- Favoriser l'intermodalité
- Développer et sécuriser les modes actifs
- Avoir accès aux services du quotidien
- Développer des solutions alternatives à l'autosolisme

Ces axes stratégiques seront soutenus par 3 leviers que sont :

- La communication et la sensibilisation auprès de toute la population
- Les aménagements (intermodalité, multimodalité)
- Développer ou accompagner le développement des services et accompagner l'essor de nouvelles pratiques de mobilité durable.

Ces éléments stratégiques ont ensuite été traduits dans un plan d'actions. Ces actions seront mises en œuvre par les EPCI au niveau de leur territoire ou en mutualisation avec un autre EPCI selon l'action concernée. Le SIOCA aura pour rôle d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la STRAMOC et son évaluation. Les actions seront également menées en coordination avec l'ensemble des partenaires institutionnels concernés.

La synthèse du diagnostic ainsi que le tableau de synthèse des actions retenues et le calendrier de mise en œuvre sont joints en annexes à la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission mobilité du 29 novembre 2022,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du bureau du 5 décembre 2022,

Il est proposé :

- **D'approuver la STRATégie MOBilité Ouest Cornouaille dans son ensemble : axes stratégiques, plan d'action et gouvernance.**
- **De valider que les budgets nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions soient définis dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement de la collectivité.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 15 décembre 2022.

**Le 2^{ème} vice-président, en l'absence du président et de la 1^{ère} vice-présidente,
Christian GRIJOL**

